



Frédéric Mistral – 13008 Marseille

Lycée des Métiers de l'Automobile et des Services aux Entreprises

Marseille, le 26/03/2024



Note de service n°1 / AS 2023-2024

RAPPEL

Destinataires : Tous les personnels
Objet : Sécurisation de l'établissement

Mesdames, Messieurs

Je vous informe des mesures et conduites à tenir pour sécuriser l'établissement suite au passage du plan Vigipirate au niveau « urgence attentat ».

1- Sécurisation

Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements.

Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments.

Renforcement de la surveillance aux abords des établissements.

Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules.

Fermeture de tous les accès au lycée sans contrôle.

En complément de ces mesures renforcées, les consignes suivantes doivent être rappelées aux personnels exerçant dans les établissements scolaires et aux personnels qui interviennent en leur sein, aux parents d'élèves et aux élèves.

L'accueil à l'entrée de l'établissements est assuré par un adulte.

Un contrôle visuel des sacs des élèves **peut être** effectué par la vie scolaire ; en cas de refus, le chef d'établissement est saisi pour autoriser l'accès à l'établissement

Autres cas : l'identité des personnes étrangères à l'établissement est **systématiquement** vérifiée par l'agent d'accueil pour les personnes non connues ; en cas de doute ou de refus, seul le chef d'établissement autorise l'accès à l'établissement.

Au niveau de la vie scolaire, une attention particulière doit également être portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties. Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités car ils exposent leurs membres à une menace d'attaque directe

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords du lycée.

Ces mesures s'appliquent également aux activités périscolaires.

2- Les activités

Les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont autorisées.

Téléphone
04 91 29 12 00
Mél.
Ce.0130062x
@ac-aix-marseille.fr

Adresse
46 bd Sainte Anne
13008 Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



2/2

Les déplacements et les activités dans des espaces à proximité du lycée (stades...) dans le cadre de l'éducation physique et sportive peuvent être maintenus dans le respect des règles de sécurité.

Les voyages scolaires demeurent autorisés.

Conformément à la réglementation en vigueur, ils doivent faire l'objet d'une autorisation préalable des services académiques

3- Conséquences

- L'accès du matin se fera pour les personnels véhiculés par la rue Callelongue avec fermeture systématique du portail.
- L'accès des fournisseurs et des personnes autorisés à pénétrer dans l'enceinte se fera par le boulevard Sainte Anne et rue Callelongue, si besoin, avec la présence d'un membre du personnel (par exemple, le magasinier).
- Les rendez-vous de parents devront être signalés à la loge pour permettre le contrôle et diriger les personnes.
- Un badge visiteurs sera délivré pour authentifier la circulation des personnes extérieures dans l'établissement.
- Le personnel de l'établissement doit quitter les locaux au plus tard à 17h55 afin de permettre à l'agent d'accueil de mettre en sécurité et fermer l'établissement ; aucun accès extérieur ne sera laissé ouvert sans contrôle.

Le Proviseur
Rémi FORMAGGIO

